

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

UNE NATURE QUI INSPIRE À LA CRÉATION « Je suis honorée d'avoir été invitée à présider la 25^e édition du Symposium de peinture Natur'Art du Domaine Joly-De Lotbinière ! Quelle joie pour moi que de pouvoir joindre mes deux passions, l'art et l'horticulture, au cœur d'un même événement ! J'aurai plaisir à partager avec vous, chers artistes et amoureux de la nature, notre passion pour les beautés qu'offre ce remarquable jardin pittoresque. Je vous invite donc tous et toutes à vous inscrire afin de venir créer, le temps d'un week-end, dans ce décor enchanteur ! Au plaisir de vous y rencontrer, nous vous attendons ! »

Josée Perreault, présidente d'honneur

Présidente d'honneur : Madame Josée Perreault

Dates de l'événement : Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juillet 2019

Thème de l'événement : *Une nature qui inspire à la création*

Lieu : Domaine Joly-De Lotbinière, Sainte-Croix (Québec), Canada

Avantages et privilèges pour tous les artistes participant au Symposium sous un chapiteau :

- Possibilité d'exposer une œuvre, du **11 mai au 13 octobre 2019**, d'une dimension maximale de 24'' X 24'', à la galerie d'art du Manoir (le *Comité de sélection* retiendra un maximum de 10 œuvres).

Avantages et privilèges pour tous les artistes :

- Accès gratuit au site pour un accompagnateur lors du Symposium ;
- Rabais sur l'hébergement à la Maison Annick de Sainte-Croix ;
- 25 Coupons rabais 2 *pour 1*, à remettre à vos parents, amis, clients et partenaires, valides pour une journée durant la fin de semaine du Symposium. Veuillez noter que le dimanche sera gratuit pour tous les Québécois.
- Repas gratuits si pris au café-terrasse (entrée, repas principal et dessert), sauf pour boissons alcoolisées ;
- Promotion et lien vers votre site depuis la page web du Symposium. Couverture depuis nos médias sociaux.
- Pour vous et votre accompagnateur :
 - Déjeuner-rencontre des artistes le vendredi matin à 9 h 30 ;
 - Un laissez-passer familial valable du 8 juin au 2 sept. 2019 (valeur de 40 \$ minimum) ;
 - Une collation café et biscuit (1) ou fruit (1) par jour ;
 - Pour les **accompagnateurs**, rabais de 50 % sur les repas pris au café-terrasse (entrée, repas principal et dessert du jour), sauf pour boissons alcoolisées.

Coût de l'inscription (comprend tous les avantages et privilèges pour vous et votre accompagnateur) :

- **Pour l'artiste qui ne désire pas exposer sous un chapiteau blanc de 10' x 10' :**
 - o 115 \$, taxes incluses (inscription, repas, collations)
 - ou**
 - o 290 \$, taxes incluses (inscription, repas, collations, hébergement à la Maison Annick)
- **Pour l'artiste qui désire exposer sous un chapiteau blanc de 10' x 10' :**

L'Artiste a son propre chapiteau blanc :

- o 165 \$, taxes incluses (inscription, repas, collations)
- ou**
- o 340 \$, taxes incluses (inscription, repas, collations, hébergement à la Maison Annick)
- o

L'Artiste désire louer un chapiteau blanc :

- o 365 \$, taxes incluses (inscription, repas, collations)
- ou**
- o 540 \$, taxes incluses (inscription, repas, collations, hébergement à la Maison Annick)

Déroulement :**Jeudi le 4 juillet**

NOUVEAUTÉ : entre 17 h 00 et 19 h 00 : Installation des artistes avec chapiteau. Dernière arrivée à 18 h 30 svp.

Vendredi le 5 juillet

7 h 00 à 9 h 00 : Accueil et installation des artistes (doit être terminée pour 9 h 00).
9 h 30 : Déjeuner des artistes au café-terrasse. Mot de la présidente d'honneur.
10 h 00 : Ouverture du site au public.
12 h 00 : Ouverture officielle du 25^e Symposium de peinture.
17 h 00 : Fermeture du site au public. Dépôt de votre matériel pour la nuit.
17 h 00 : Fin des activités.

Samedi le 6 juillet

8 h 30 à 9 h 30 : Arrivée des artistes et installation sur le site.
10 h 00 : Ouverture du site au public. Les artistes sont à l'œuvre.
17 h 00 : Atelier ou conférence par la présidente d'honneur (ouvert au public).
17 h 00 : Dépôt de votre matériel pour la nuit.

Dimanche le 7 juillet

8 h 30 à 9 h 30 : Arrivée des artistes et installation sur le site.
10 h 00 : Ouverture du site au public.
15 h 30 : Rangement de votre matériel.
16 h 30 : Allocutions. Dévoilement des Prix « Coup de cœur » et Cocktail.
17 h 00 : Départ des artistes.

Comment participer à notre Symposium de peinture :

Vous devez faire parvenir votre dossier d'artiste avant le vendredi 8 mars 2019, 16 h :

- par courriel à communications@domainejoly.com, en inscrivant dans l'objet : Symposium Natur'Art 2019

ou

- à l'adresse postale suivante : **Domaine Joly-De Lotbinière / Symposium Natur'Art 2019**
7015, route de Pointe-Platon, Sainte-Croix QC G0S 2H0

Votre dossier doit comprendre :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé ;
- un curriculum vitae récent ;
- un texte de **75 mots maximum** décrivant votre démarche artistique ;
- trois (3) photographies d'œuvres récentes ;
- une photographie récente de vous à l'œuvre ;
- un *chèque postdaté au 8 mars 2019* émis à l'ordre du *Domaine Joly-De Lotbinière* ;
- un dossier de presse (si applicable – facultatif).

Sélection des candidatures :

Tous les candidats recevront une confirmation, positive ou négative, au plus tard le 22 mars 2019. Si votre candidature n'est pas retenue, votre chèque vous sera retourné en totalité. Si votre candidature est retenue mais que vous ne pouvez plus participer au Symposium, les frais d'inscription ne vous seront pas remboursés. Quant aux dossiers non retenus, ils ne seront retournés qu'aux artistes ayant fourni un enveloppe de retour préalablement affranchie du montant nécessaire au renvoi, le cas échéant.

Exclusions :

- Un artiste ne peut pas participer plus de trois (3) années consécutives au Symposium du Domaine. Toutefois, si vous avez participé plus de trois (3) années consécutives au Symposium et que vous aimeriez y participer une quatrième (4^e) année, vous pourriez le faire, voici comment : en devenant « artiste donateur ». Afin de soutenir la Fondation du Domaine dans sa mission, vous pourriez faire don d'une de vos œuvres originales encadrées et ainsi, retrouver votre droit de participer au Symposium. La Fondation se réserve et ce, à son entière discrétion, le droit d'accepter ou de refuser votre don.
- Tout artiste présentant une copie ou une reproduction d'une œuvre d'un autre artiste sera éliminé.

Artistes libres lors du Symposium

Les artistes non retenus par le Comité ou qui en sont à leur 4^e année consécutive ou qui désirent travailler sur place lors du Symposium sont les bienvenus.

N.B. : Ils doivent peindre en respectant le thème de l'événement. De plus, à part l'œuvre qu'ils sont à réaliser, le droit d'exposer ou de vendre d'autres œuvres ou produits dérivés sur le site n'est pas permis.

N.B. : Ils doivent téléphoner au Domaine pour aviser de leur présence au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'événement.

Responsabilités de l'artiste :

- Il s'engage à exposer et à présenter ses œuvres originales. Il s'engage aussi à travailler pendant le weekend à son art.
- Il apporte avec lui tout le matériel dont il aura besoin.
- Il dégage le Domaine et ses représentants de toutes responsabilités. Il assure, s'il le désire, ses œuvres contre le feu, le vol, le vandalisme, la perte ou les bris pour les journées de présence sur le site.
- Il appose un certificat d'authenticité à l'endos de chacune de ses œuvres exposées.
- Il respecte l'horaire mentionné ci-dessus.
- Il laisse les lieux propres.

Responsabilités du Domaine :

- Il est responsable du tirage pour les emplacements sur le site des artistes qui sont sous un chapiteau.
- Il réserve un local (salle éducative de la Maison de Pointe Platon) pour l'entreposage du matériel des artistes.
- Il assure la surveillance du local par des bénévoles durant le jour et la nuit, par un système d'alarme.

Transport et installation :

- Le jeudi soir, entre 17 h 00 et 19 h 00 (dernière arrivée à 18 h 30), les artistes peuvent, à tour de rôle, monter avec leur voiture près du Manoir pour y déposer leur matériel et y installer leur chapiteau. Des bénévoles vous accueilleront.
- Le vendredi matin, entre 7 h 00 et 9 h 00, les artistes peuvent, à tour de rôle, monter avec leur voiture près du Manoir pour y déposer leur matériel. Par la suite, aucune voiture ne sera tolérée sur le site.
- Dimanche après le dévoilement des Prix « Coup de cœur », les artistes peuvent à tour de rôle monter avec leur voiture pour y récupérer leur matériel après la fermeture du site à 17 h.

Conditions d'admissibilité des œuvres :

- L'artiste peut exposer près de lui, à l'intérieur et en respectant les limites de son chapiteau, des œuvres originales.
- Si l'artiste n'est pas sous un chapiteau, il peut exposer un maximum de 3 œuvres originales à ses côtés.
- L'artiste a la possibilité de vendre près de lui des produits dérivés en quantité limitée.

Ventes des œuvres lors du Symposium :

Une copie de la facture de la vente ou d'un reçu de paiement devra être fournie à la Fondation. Une contribution de 10 % devra être versée sur les ventes de vos œuvres pour soutenir la mission de la Fondation et de son Symposium.

N. B. : Cette contribution s'applique aussi sur toute œuvre qui aurait été réservée en cours de production et/ou vendue lors du Symposium.

Si l'artiste désire utiliser le système de paiement par *crédit* (Visa et MasterCard) ou par *Paiement direct* de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière lors du Symposium, des frais supplémentaires de gestion et d'administration de 5 % ou d'un minimum de 10 \$ seront retenus sur le prix de vente.

Promotion du Symposium :

Le Domaine, à titre promotionnel seulement, se réserve le droit d'utiliser les photographies des œuvres soumises lors de l'inscription par les artistes participants au Symposium. Également, il se réserve le droit de photographier les œuvres exposées ainsi que les artistes à l'œuvre sur le site pour des promotions futures.

Mentions « Coup de cœur » du public :

À nouveau cette année, le public aura la chance de voter pour le travail de ses trois (3) artistes « Coup de cœur ». Une mention honorifique et un prix en argent (*Coup de cœur* Platine – 200 \$, Or – 150 \$ ou Argent – 100 \$) seront remis aux trois artistes ayant reçu le plus de votes du public.

Condition et règlements :

1. Il est de votre responsabilité de fournir votre matériel d'installation (chevalets, tables, chaises, quincailleries d'accrochage, etc.). Vous devez aussi vous engager à monter (jeudi entre 17 h 00 et 19 h 00 ou vendredi entre 7 h 00 et 9 h 00) et à démonter (dimanche après 17 h 00) votre chapiteau blanc de 10' x 10', à l'épreuve du feu et solidifié avec ancrages (les tentes moustiquaires seront refusées).
2. Pour les artistes qui participent au Symposium sous un chapiteau : lors de votre arrivée, un emplacement sur le site vous sera assigné.
3. Il est de votre responsabilité d'être sur les lieux en tout temps. Pour les repas, prenez entente avec vos voisins ou votre accompagnateur pour assurer la surveillance de votre emplacement ou de votre chapiteau.
4. Vous êtes responsable de la vente de vos œuvres et par le fait même, de la remise de 10 % que vous vous êtes engagés à remettre à la *Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière* pour soutenir sa mission.
5. L'artiste s'engage à peindre sur place pour le plaisir des visiteurs tout au long du Symposium Natur'Art.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Guy Lambert, coordonnateur Événement et Promotion
communications@domainejoly.com
418 926-2462